

Être élu au CSE

niveau 1

OBJECTIFS

- **Maîtriser** le fonctionnement et les attributions du CSE
- **Comprendre** la répartition des attributions entre les différents représentants du personnel
- **S'approprier** les attributions économiques et sociales du CSE
- **Assurer** la continuité des prérogatives en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- **Identifier** les moyens d'action et recours possibles en vue de déterminer les nouvelles marges de manœuvre qui peuvent être envisagées
- **Définir** une stratégie d'action en favorisant un travail collectif des élus

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

interaction, exercices, études de cas, théorie, mise en situation

ÉVALUATION DE LA FORMATION :

en fin de formation, un formulaire sera à compléter et permettra d'obtenir une attestation de fin de formation

ÉVALUATION DES STAGIAIRES :

un quiz sera réalisé en fin de formation

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION :

elle sera remise après la fin de la formation

PUBLIC : les représentants du personnel

NIVEAU 1 • PRÉ-REQUIS : aucun

DURÉE : 3 jours (21 heures)

TARIF INTER : 350 € HT/jour

Contactez-nous pour connaître
notre tarif INTRA : 01 40 22 64 43 /
01 40 22 64 44 / 01 40 22 63 71

PROGRAMME

Introduction :

- Le contexte légal et réglementaire de l'action du CSE
- Les différents représentants du personnel
- Le principe de non-discrimination, la protection des représentants du personnel

1. Le fonctionnement du CSE

- Les moyens du CSE
- Le déroulement des réunions
- Le rôle du bureau et de ses membres, le rôle des représentants syndicaux
- Les commissions et l'éventuelle limite des mandats

2. Le rôle économique et social du CSE

- Consultation et information sur la marche générale de l'entreprise
- Consultations récurrentes et consultations ponctuelles
- Les délais de consultation
- Les commissions du CSE
- La base de données économiques et sociales (BDES)
- Les activités sociales du CSE : définition et gestion

3. Les missions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)

- Les membres de la commission (quand il y en a une)
- Les attributions du CSE sur la prévention, la santé, la sécurité et les conditions de travail
- Les prérogatives de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSSCT)
- Les enquêtes et inspections du CSE
- La nécessaire coordination entre le CSE et la CSSCT

4. Les moyens d'action du CSE

- De l'importance des avis
- Droits d'alerte
- Le recours à l'expertise

Nous pouvons compléter ces 3 jours par 2 jours consacrés à la compréhension des comptes de l'entreprise pour analyser sa politique et être en capacité d'en discuter lors des réunions du CSE. Ces 2 jours seront animés par un expert de l'analyse des comptes.